

Michel Husson
LA DIVINE SURPRISE DE L'EMPLOI
Forum de la Régulation, Paris, 11-12 octobre 2001

A partir du milieu de l'année 1997, la croissance et l'emploi redémarrent de manière très vigoureuse. Les 550 000 emplois créés en 2000 représentent un record absolu pour les 50 dernières années. Le nombre de chômeurs officiellement recensés passe de 3 à 2 millions. On assiste donc à un véritable écart par rapport aux tendances de l'emploi. Presque tous les pays européens sont concernés par ce mouvement, et la France se situe un peu au-dessus de la moyenne du point de vue des créations d'emplois.

Cette amélioration, dont l'ampleur est en partie inattendue, représente un extraordinaire objet d'expérience en grandeur nature. Elle fait passer, en quelques années, de la résignation au chômage de masse à l'idée que le retour au plein-emploi est un objectif légitime de la politique économique. Comprendre les raisons de ces meilleures performances revêt donc une importance considérable du point de vue des orientations de politique économique.

1. La nature des emplois créés

Les créations d'emploi ont-elles été rendues possibles par l'extension de la précarité ? La réponse à cette question conduit à opposer clairement les deux sous-périodes du cycle (voir tableau 1). Entre 1990 et 1997, les créations nettes d'emploi sont à peu près inexistantes. Entre 1997 et 2000, les effectifs employés augmentent vivement, au rythme de 1,6 % par an. La phase de stagnation de l'emploi s'est cependant accompagnée de profondes restructurations : recul des emplois non-salariés (travailleurs indépendants en particulier), progression rapide des emplois non standard, stagnation des emplois publics, montée du temps partiel et de l'emploi féminin, augmentation du chômage. La stagnation de l'emploi est donc mise à profit pour restructurer l'emploi dans le sens d'une flexibilité accrue.

La période de reprise ne se traduit pas par un approfondissement de ces tendances mais au contraire par leur inflexion. Dans le secteur privé, les emplois non standard ne représentent qu'un quart des créations nettes d'emplois contre les trois quart au cours de la période précédente. Le recours au temps partiel tend à se stabiliser et la création d'emplois occupés par des hommes reprend, tandis que le nombre de chômeurs recule sensiblement. On a pu assister à un boom de l'intérim, dont les effectifs augmentent ont presque doublé en quatre ans, mais la progression des CDD s'est ralentie. On est loin d'un retour à l'emploi standard, mais le panorama qui se dégage est éloigné de la philosophie néo-libérale, par exemple celle de l'OCDE. Sa lecture consisterait à dire que l'on a créé beaucoup d'emplois à condition de suivre ses recommandations. La réalité montre que les choses fonctionnent en sens inverse : la reprise de l'emploi permet au contraire d'infléchir les tendances antérieures, qui étaient supposées les plus favorables aux créations d'emplois.

2. L'éclairage européen

Les performances françaises sont-elles exceptionnelles ou s'inscrivent-elles dans un mouvement d'ensemble en Europe ? Une analyse de la reprise de l'emploi en Europe (Husson 2001) permet d'éclairer cette question. Elle montre en premier lieu que la décennie 90 est caractérisée par un renforcement du lien emploi-croissance : les pays qui ont le plus fait reculer le taux de chômage au cours de la reprise récente sont ceux qui ont connu la croissance la plus importante. Ceci n'est pas une tautologie. En effet, le poids du paradigme néolibéral est tel que la majorité des études

comparatives sautent directement à l'examen des liaisons possibles entre croissance et flexibilité du marché du travail, sans même envisager que les différences de croissance puissent contribuer à rendre compte, ne serait-ce qu'en partie, des performances d'emplois.

Tableau 1. Evolution des structures de l'emploi. France 1990-2000

	1990	variation	1997	variation	2001
<i>Emploi total</i>	22322	110	22432	1326	23758
<u>Selon les statuts</u>					
Non-salariés	3460	-596	2864	-282	2582
CDI secteur privé	12468	164	12632	1325	13957
Non-CDI secteur privé	1324	507	1831	371	2202
dont : intérim	232	98	330	275	605
Apprentis	223	11	234	26	260
CDD	593	256	849	80	929
Stagiaires et emplois aidés	276	142	418	-10	408
Secteur public (+ contingent)	5070	35	5105	-88	5017
<u>Selon la durée</u>					
Temps partiel	2650	1077	3727	168	3895
Temps plein	19672	-967	18705	1158	19863
<u>Selon le sexe</u>					
Hommes	12912	-359	12553	552	13105
Femmes	9410	469	9879	774	10653
<i>Chômage BIT</i>	2254	898	3152	-867	2285

Source : INSEE, enquêtes emploi. En milliers.

Cette relation emploi-croissance transversale ne va pas de soi. Elle n'existe pas pendant les années 60, vaguement établie pour les années 70, mais disparaît à nouveau au cours des années 80. C'est donc une nouveauté des années 90 que de voir s'établir, d'un pays à l'autre, une liaison aussi fortement marquée entre emploi et croissance. Ce principe général admet certes des exceptions mais qui ne permettent pas d'introduire un principe explicatif complémentaire. En particulier, toute tentative de rapporter les performances d'emploi à la modération salariale relative se solde par un échec.

Le supplément de croissance dont certains pays européens ont pu bénéficier, surtout au cours de la phase de reprise, s'explique plutôt par le dynamisme des exportations. Mais celui-ci n'est en aucun cas corrélé à une compétitivité-coût qui aurait été acquise sur la base d'une modération salariale plus marquée. La contribution de la compétitivité-prix passe, pour l'essentiel, par les fluctuations du taux de change. L'Italie, et surtout l'Espagne, ont profité d'une dévaluation compétitive réussie que l'on retrouve du côté des performances d'emplois.

Quant à l'enrichissement du contenu en emploi de la croissance, il ne concerne pas tous les pays. Il est particulièrement net dans le cas de quatre pays : la France, l'Italie, l'Espagne et la Finlande. On ne peut le référer à une flexibilisation accrue du marché du travail, et chacun de ces pays apparaît comme une configuration particulière.

3. Un enrichissement sans cause ?

Dans le cas français, la question centrale est alors celle de l'enrichissement récent de la croissance en emploi. C'est sans doute le récent rapport Pisani-Ferry sur le plein emploi qui constitue la meilleure introduction à cette discussion (Pisani-Ferry 2000). Il part d'une comparaison entre la reprise récente (1997-1999) et la précédente (1987-1989). Entre ces deux périodes, la différence de créations d'emplois est considérable : à la différence observée de 332 000 emplois, il

faut ajouter « plus de 300 000 » créations d'emplois qui correspondent au différentiel de croissance. La reprise de la fin des années 90 correspond en effet à une croissance moyenne du PIB de 3,1 % par an, contre 3,9 % à la fin des années 80. Au total, il faut donc expliquer cet « enrichissement de la croissance en emploi » qui a permis à cette reprise de créer, toutes choses égales par ailleurs, 632 000 emplois de plus que la précédente. Le tableau 2 synthétise l'imputation proposée par le rapport Pisani-Ferry.

Tableau 2. Différence de créations d'emplois entre 97-99 et 87-89

Créations d'emplois à expliquer	632 000
Emplois jeunes	170 000
Allègements de cotisations	106 000
RTT	67 000
Divers	35 000
non expliqués	254 000

Source : données du rapport Pisani-Ferry (2000)

La première observation est que le compte n'y est pas. Le rapport est bien obligé de l'admettre : « les facteurs identifiés ne suffisent donc pas à expliquer l'ampleur des créations d'emplois marchands de la fin des années quatre-vingt-dix ». Sur 632 000 créations d'emplois supplémentaires, 254 000 ne sont pas « expliqués ». La méthode suivie n'est pas concluante, puisqu'elle échoue à expliquer une bonne partie des créations d'emplois. Qu'à cela ne tienne ! Il suffit au rapport d'affirmer que l'impact de la mesure qui a sa préférence est sous-estimé. C'est la seule hypothèse qui est sérieusement envisagée et finalement retenue : « les effets des allègements de cotisations sociales sur les bas salaires pourraient être sous-évalués dans les chiffrages usuels ». Méthode étonnante : on ne réussit pas vraiment à rendre compte de ce qui se passe, mais c'est bien la preuve que le schéma favori d'interprétation fonctionne encore mieux qu'on pouvait l'imaginer. Toute réflexion faite, le débat est à donc peu près clos : « le coût du travail au niveau du SMIC a une influence fort et rapide sur la demande de travail, et donc l'emploi des salariés concernés ». Le consensus existerait chez les économistes pour évaluer l'impact des allègements de cotisations sur les bas salaires à « 250 000 emplois créés à terme ». CQFD.

4. Evaluation ex ante, ou des résultats données à l'avance

Le seul consensus possible est qu'il n'existe donc aucune équation qui « intègre directement » l'effet du coût du travail, comme le reconnaît Lerais (2001). C'est ce « directement » qu'il faut souligner. Comment alors prendre en compte un effet dont on reconnaît qu'il n'est pas significatif ? Le seul moyen est d'introduire de force un terme censé traduire l'effet sur l'emploi des mesures de politique économique et notamment des baisses de charges, calculé « à l'aide d'une élasticité du coût du travail à l'emploi de 0,6 ». Cette nouvelle et assez curieuse méthode est baptisée « évaluation ex ante ». Elle revient à opérer un changement de variable (encadré 1) et conduit de ce fait à des résultats tautologiques.

Encadré 1

La méthodologie des évaluations « ex ante »

L'équation retenue s'écrit de la manière suivante :

$$\log L^* - 0,6 \text{ emp} = \log Y - \log (\alpha + \beta T)$$

L* est le nombre d'heures travaillées hors cycle de productivité

Y est le PIB

emp est l'Impact des politiques d'emploi sur le salaire moyen

Les créations d'emplois imputées aux baisses de charges peuvent très bien être calculées, hors économétrie, en appliquant la fatidique élasticité de 0,6 aux baisses du coût du travail. Nul besoin d'une savante équation «économétrique – qui du coup ressemble beaucoup à un leurre – pour faire cette règle de trois. Le paradoxe est que c'est cette équation qui devrait servir à repérer la fameuse élasticité de l'emploi au salaire.

On peut alors se demander d'où vient ce consensus autour d'une élasticité de 0,6 que l'on est par ailleurs incapable d'identifier dans les règles de l'art économétrique ? Pisani-Ferry cite « un certain nombre de travaux » s'appuyant « sur des expériences naturelles [sic] plutôt que sur des inférences statistiques ». En fait, deux documents sont invoqués (Abowd, Kramarz, Lemieux, Margolis 1997 et Kramarz, Philippon 2000). Ces travaux cherchent à établir l'impact très négatif du SMIC (minimum wage) mais dans un cadre théorique très contraignant de correspondance parfaite entre la productivité individuelle et le salaire minimum. Toute progression de ce dernier précipiterait alors une frange de salariés dans l'abîme de la fameuse « inemployabilité ». En sens inverse, on peut citer par exemple une étude récente de l'INSEE (Audric, Givord, Prost 1999) qui aboutit à une conclusion embarrassée : « sur séries macroéconomiques, le lien entre l'emploi et le coût du travail non qualifié apparaît plus complexe qu'il n'aurait semblé au premier abord ».

Mais pas trace du fameux 0,6. Les références sont en fait plus anciennes. Nous avons montré par ailleurs (Husson 1999), à l'issue d'une critique serrée d'études antérieures, qu'elles comportaient toutes des artefacts permettant de contourner la difficulté sans la résoudre. L'une d'entre elles, qui a beaucoup contribué à la convergence vers une élasticité de 0,6 (Dormont 1994) repose par exemple sur un panel de données micro-économiques et prend pour un effet salaire ce qui est un effet de prix relatif. D'autres justifications ad hoc expliquent que les baisses de salaires viennent modifier le dosage de l'emploi entre travail qualifié et non qualifié. Mais de deux choses l'une : ou bien cet effet de structure se fait à effectifs totaux constants et ne crée donc pas d'emplois, ou bien il en crée mais on devrait pouvoir exhiber une liaison entre baisse des charges et créations d'emploi, même si elle passe par un effet de structure qualifié/non qualifié. S'il fallait introduire des coefficients calibrés a priori dans toutes les équations d'un modèle où interviennent des effets de structure, alors on pourrait aussi bien le construire entièrement à la main. Le commerce extérieur, par exemple, est traversé d'effets de structure, sectoriels et géographiques, mais cela n'empêche pas les effets-prix de sortir avec une grande régularité. Cette procédure est décidément contraire à la méthodologie de la modélisation macroéconométrique : elle revient à « gonfler » les modèles en fonction de préjugés « ex ante ».

Cette méthode est d'autant plus contestable que l'élasticité « gonfle » de quatre ou cinq fois le coefficient estimé directement (dans notre équation I de l'encadré 2, le coefficient est de 0,12). Elle vient pourtant d'être officialisée par le rapport Pisani-Ferry. Son auteur reconnaît qu'« aucune étude n'a encore tenté une évaluation *ex post* » et que toutes celles dont on dispose ne sont que des « travaux *ex ante* ». Cela veut dire qu'aucune de ces études, à l'instar de celle qui vient d'être examinée, ne sont fondées sur l'observation statistique d'un lien entre coût du travail et emploi, à partir de données empiriques : ce sont des maquettes dont les paramètres ne sont pas mesurés mais postulés par les auteurs.

Pour justifier l'absence d'évaluations *ex post*, Pisani-Ferry invoque le caractère trop récent des mesures. Si cela est vrai en ce qui concerne la réduction du temps de travail, il en va tout autrement des allègements de cotisations sur les bas salaires qui existent quand même depuis 1993. Il est d'ailleurs difficile d'imaginer que ces mesures qui coûtaient 40 milliards F en 1998, et qui vont s'élever jusqu'à 105 milliards en 2005, n'aient encore jamais fait l'objet d'aucune évaluation. Cette absence jette en tout cas un doute sur l'efficacité de ces dépenses publiques puisque celle-ci n'est pas établie empiriquement et est au fond décidée « ex ante », ou plutôt « ex post » par délibération consensuelle au sein de la profession des économistes.

L'équation I bis permet d'affirmer que cette évaluation est un maximum. En réalité, la significativité du salaire réel provient du fait que l'hypothèse de progression constante de la productivité, faite dans l'équation, coïncide mal avec son ralentissement progressif observé dans la réalité. Cette hypothèse de croissance de la productivité à taux constant, difficilement compatible avec son ralentissement observé, crée donc un biais favorable à la significativité du salaire réel, puisque celui-ci a connu une évolution semblable. On court alors le risque d'une détermination inverse (Husson 1995). Mais si on introduit le temps, alors le salaire réel n'est plus significatif, et la qualité de l'estimation est même légèrement améliorée. L'équation II montre qu'elle peut l'être encore, si l'on introduit la croissance du capital par tête qui mesure la substitution capital-travail : le coefficient de corrélation est alors élevé ($R^2=0,94$) et l'écart quadratique moyen est faible (EQM=0,28). Le graphique 1 montre que l'estimation, transposée en productivité du travail, est très satisfaisante. Au total, on observe que l'influence du salaire est soit faible, soit superflue.

Comme moyen de contrôle supplémentaire, l'équation III propose une modélisation (à vrai dire peu satisfaisante) de la substitution capital-travail qui, fondamentalement, fait apparaître un ralentissement tendanciel modulé par la conjoncture (graphique 2). L'important est que, même dans cette spécification fruste, il n'y a pas place pour le salaire réel. Or, d'un point de vue théorique, l'effet du coût du travail sur l'emploi est supposé transiter par la substitution capital-travail.

5. Une explication alternative, ou le succès paradoxal des 35 heures

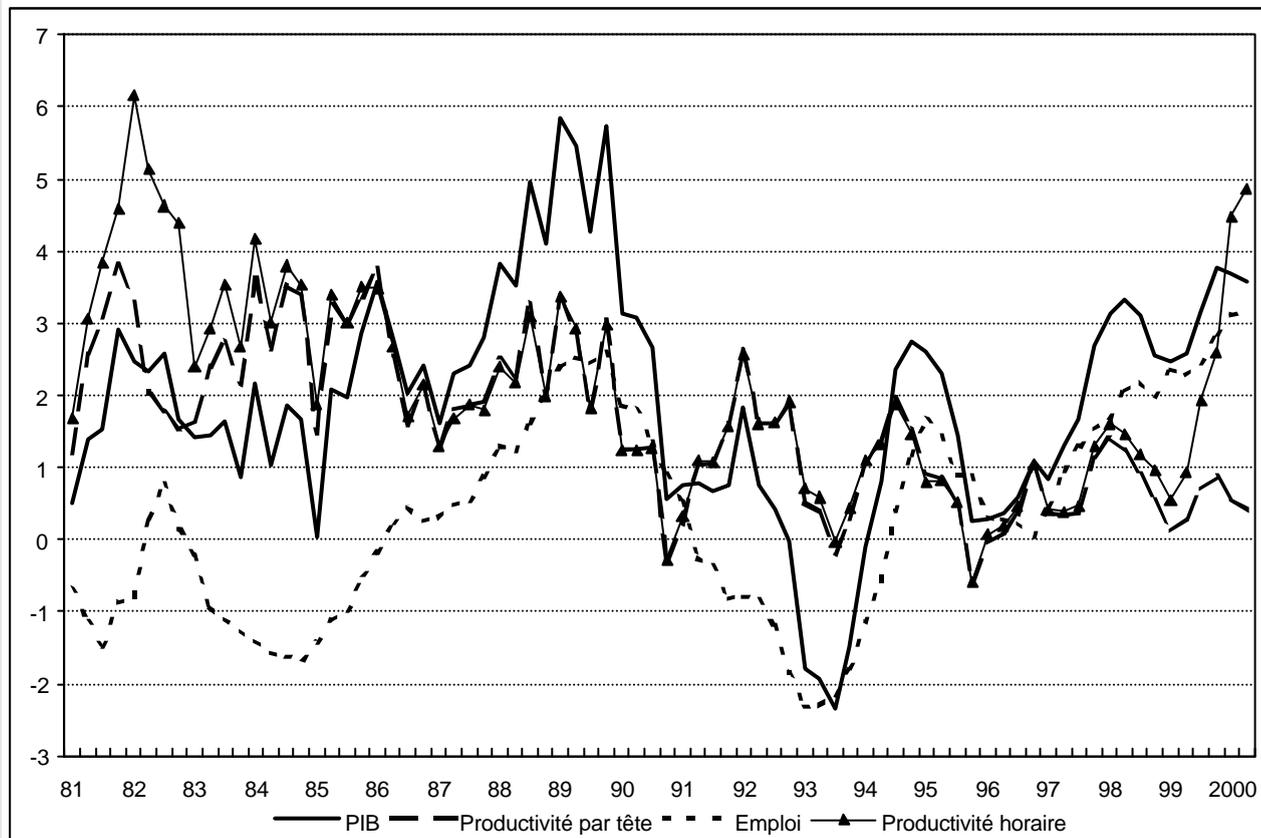
Et pourtant, elle baisse ! La durée hebdomadaire moyenne du travail est passée de 38,9 à 36,9 heures entre 1997 et 2000. C'est peu et c'est beaucoup. C'est peu car on reste encore loin des 35 heures, mais c'est beaucoup car cette baisse de 2 heures représente un potentiel d'un peu plus de 5 % soit 700 000 créations d'emploi. On ne les aura pas, en raison des modalités de la loi, et de la résistance farouche du patronat, qui ont réduit ce potentiel direct à presque rien. On a fait faire le même travail en moins d'heures, ce qui veut dire que la productivité, calculée par heure et non par tête a fait un bond en avant (graphique 3). Entre 1997 et 2000 elle a progressé en moyenne de 2,4 % par an, contre 0,8 % depuis le début des années 90. Ce bond en avant de la productivité horaire par rapport à sa tendance compense à peu près la réduction de la durée du travail dont l'effet direct apparent est bien inférieur à ce qui était prévu. Cette évaluation semble donc confirmer les visions pessimistes sur l'impossibilité de créer des emplois par la voie de la réduction du temps de travail.

Mais le bilan global est plus nuancé. Le point de départ, c'est la faible croissance des années 90 : après la reprise de la fin des années 80 qui alimentait des discours presque aussi euphoriques que ceux que l'on entend aujourd'hui, la croissance aux 2 % par an, qui représentent la moyenne des années néolibérales. Cette croissance médiocre tire vers le bas l'investissement que le rétablissement du profit ne suffit pas à doper, et la croissance du stock de capital s'aligne peu à peu sur celle du PIB. Bref, on investit peu, et le rythme de substitution capital-travail décélère régulièrement depuis le début des années 80 : autrement dit le capital par tête augmente toujours, mais à un rythme ralenti. Or, c'est là que réside la source ultime de la productivité, comme le montre l'exemple américain où le bond en avant de l'investissement a fait redémarrer la productivité.

Voilà pour le mouvement à long terme : la faible croissance ralentit l'investissement et donc la productivité. Et le salaire dans tout cela ? Lui aussi progresse faiblement et c'est bien pour cela, d'ailleurs, que la croissance ne peut décoller, puisque la principale composante de la demande, à savoir la consommation des salariés, est considérablement freinée. Tout l'art des néoclassiques est de privilégier une autre chaîne de détermination, en affirmant que c'est le gel salarial qui a directement conduit au ralentissement de la substitution capital-travail et donc à l'enrichissement de la croissance en emploi. Cette présentation est absurde : jusqu'à la reprise récente, la

croissance était certes plus riche en emploi, mais il n'y avait pas de croissance, et donc pas d'emploi. Il y a quelque chose de malthusien dans le capitalisme européen, qui privilégie une faible croissance de l'activité, du salaire et de la productivité. Mais tout cela est derrière nous, car on a dorénavant la croissance et l'emploi. C'est vrai, mais pour des raisons plus complexes car intervient la réduction du temps de travail.

Graphique 3. Le cycle de productivité en France



Source : DARES

Il faut en effet considérer les différentes composantes de la conjoncture dans leur interaction, ce qui permet alors d'avancer la thèse suivante : l'intensification du travail qui a permis de répondre à la réduction du temps de travail par une progression de la productivité horaire a atteint ses limites. Dans ces conditions, il n'était pas possible, en plus, d'enclencher le mécanisme du « cycle de productivité » qui correspond au fait que, d'habitude, une reprise de la croissance tire la progression de la productivité. Or, une des particularités des années récentes est justement que la croissance est passée de 1 % par an à 3-4 % sans que la productivité par tête s'écarte sensiblement d'un rythme de progression à peine supérieur à 1 % alors que la productivité horaire fait un bond en avant.

Cette disparition du cycle de productivité peut s'expliquer en référence aux 35 heures. La productivité du travail ne pouvait à la fois parcourir son cycle conjoncturel habituel et en même temps compenser l'effet de la réduction du temps de travail sur les effectifs. En l'absence de réduction du temps de travail, la productivité par tête aurait par exemple grimpé à 2 % (comme à la fin des années 80) et la progression de l'emploi aurait été plus dans les normes historiques. Le surcroît d'emplois résulte donc indirectement de la pression exercée par la réduction du temps de travail. Tel est en tout cas un schéma d'interprétation possible qu'évidemment les néo- ou sociaux-libéraux ignorent par principe, tant il va de soi dans leur conception du monde que l'emploi ne peut jaillir que des restrictions salariales.

Prenons les choses sous un autre angle. Vous êtes chef d'entreprise, vos carnets de commande se remplissent, il vous faut embaucher. Qu'est-ce qui peut expliquer que vous embauchiez plus que vous le faisiez d'habitude dans ce genre de conjoncture. Les allègements de charges ? C'est absurde : ce n'est pas parce que le coût de la main-d'œuvre a baissé que vous allez embaucher plus que de besoin. En revanche, si vous consacrez tout votre potentiel de productivité à annuler l'effet de la réduction du temps de travail à niveau de production donnée, il faudra embaucher plein pot en cas d'augmentation de la demande. Seule cette conjonction entre croissance et réduction du temps de travail peut rendre compte du gel de la productivité par tête et du contenu en emplois élevé de cette reprise. C'est d'autant plus vrai que le phénomène joue y compris dans l'industrie où les effectifs ont recommencé légèrement, ce qui ne s'était jamais produit depuis le milieu des années soixante-dix, même pas lors de la reprise de la fin des années 80.

Seule une mise en perspective permettra de mieux éclairer ce débat, car on saura faire la part des choses entre le profil un peu particulier de ce demi-cycle 1996-2001 et une transformation plus structurelle des modalités de fonctionnement du marché du travail. Si notre analyse est correcte, l'enrichissement de la croissance en emploi n'est pas un phénomène durable, et on devrait revenir à des rythmes de croissance de la productivité plus soutenus. Telles sont d'ailleurs les perspectives officielles.

6. Les perspectives

L'un des principaux messages du rapport Pisani-Ferry est qu'il faut se hâter de refermer l'épisode des 35 heures. On a vu que le rôle de la réduction du temps de travail était systématiquement sous-estimé dans l'explication de la richesse en emplois de la croissance. Le rapport considère que l'on ne fera pas beaucoup mieux et se résigne à l'idée que l'extension aux PME prévue pour 2002 se heurtera à des obstacles : « les prévisions sont ici plus aléatoires en raison des phénomènes d'indivisibilité (particulièrement marqué pour les très petites unités) et de l'incertitude quant à l'extension effective des trente-cinq heures dans cette population d'entreprises ». Il est étonnant de voir à quel point ces positions sont en phase avec les recommandations de l'OCDE dans sa dernière *Etude économique* portant sur la France (OCDE 2000) : « A terme, la réduction de la durée du travail pourrait néanmoins, si elle n'est pas mise en place avec la souplesse suffisante, peser sur les coûts de production et la compétitivité des entreprises (...) Les gains de productivité peuvent être difficiles à dégager dans les petites entreprises, celles-ci étant souvent de trop petite taille pour adopter un nouveau mode d'organisation. Par ailleurs, en phase haute du cycle, les entreprises pourraient être contraintes par les nouvelles restrictions imposées sur le contingent d'heures supplémentaires (...) Il est donc important que les impulsions données au salaire minimum horaire soient aussi modérées que possible afin de ne pas renchérir le coût du travail, notamment pour les salariés peu qualifiés. Il est également important que la modération salariale observée dans les premiers accords se maintienne dans les accords qui seront signés à l'avenir. En outre, le nouveau régime des heures supplémentaires doit être appliqué avec souplesse. Enfin, l'application des 35 heures aux PME en 2002 doit faire l'objet d'une flexibilité toute particulière. »

Il est assez rare qu'un rapport officiel suggère que l'on ne pourra appliquer une loi déjà votée, et on trouve ici l'influence du lobby patronal à travers le relais naturel de l'OCDE. Le discours sur les PME est parfaitement hypocrite. Plus de la moitié des PME s'inscrivent dans des réseaux de sous-traitance qui les soumettent au pouvoir d'un donneur d'ordre ou d'un client unique. Cette externalisation permet aux grands groupes de disposer d'un vivier d'unités de production où les salaires et les avantages sociaux sont inférieurs, et qui servent de moyen de pression sur leur propre main-d'œuvre. La non-extension des 35 heures aggraverait encore cette situation de dualité redoutable : il y aurait non seulement plusieurs niveaux de SMIC, mais aussi plusieurs durées légales du temps de travail. Il est proprement scandaleux qu'un rapport tranche ainsi cette question et pèse dans le sens d'une dislocation supplémentaire du droit du travail.

« À plus longue échéance, sur la période 2005-2010, la durée du travail pourrait même remonter — et donc avec elle la productivité par tête —, dans une hypothèse de baisse sensible du taux de chômage telle que celle que retient la DARES. La dynamique du passage aux trente-cinq heures sera en effet arrivée à son terme en 2005, et la durée moyenne du travail pourrait s'accroître, si le temps partiel arrête de se développer, si la durée des temps partiels augmente ou si, dans un marché du travail beaucoup plus équilibré, le recours aux heures supplémentaires se développe. A long terme, il n'y a d'ailleurs pas de raisons de tenir pour intangible la norme des 35 heures, et aucune loi économique n'oblige à ce que la durée du travail baisse continûment s'il est légitime de jouer de cet instrument en période de chômage de masse, il est tout aussi vrai qu'à horizon de dix ans, la durée du travail se fixera en fonction d'arbitrages (centralisés ou, plus probablement, décentralisés) entre revenu et temps libre dont il n'est pas certain qu'ils reproduiront à l'identique celui de la fin des années quatre-vingt-dix. »

Ce message qui prône l'abandon de la voie de la réduction du temps de travail est un détournement de fonction. Il s'agit là d'un choix de société, entre revenu et temps libre, mais aussi entre plein-emploi précaire et plein-emploi pour toutes et tous. Parce qu'il ne comprend pas les ressorts de la conjoncture actuelle et qu'il en fait une analyse erronée ou inexistante, le rapport Pisani-Ferry propose de renoncer à ce qui marche pour se replier ce dont personne, pas même lui, ne peut établir l'efficacité, à savoir le maintien obstiné d'une politique de baisse du coût salarial, extraordinairement coûteuse du point de vue de la croissance et de la protection sociale. Appliquer le rapport Pisani-Ferry conduirait inmanquablement à ramener le chômage de masse.

Conclusion

La lecture néolibérale de la décennie de l'emploi est doublement inadéquate. En amont, elle attribue à des rigidités maintenues une montée du chômage qui coïncide en fait avec la flexibilisation du marché du travail ; en aval, elle ne réussit pas à imputer la récente reprise de l'emploi à une accélération du processus de libéralisation du marché du travail ou à la baisse du coût du travail. Concernant la France, l'OCDE oscille entre deux discours : le premier explique que la France n'a pas suffisamment appliqué ses recommandations et que le maintien du chômage de masse s'explique ainsi ; le second attribue les récentes créations d'emplois à l'application de ses recommandations. Ces deux discours apparaissent d'autant plus contradictoires que les politiques menées en France ne font pas apparaître d'inflexion majeure depuis 1983.

Une autre lecture est possible, qui insiste sur le temps perdu à brider la croissance. C'est dans la mesure où l'on s'est un peu écarté en Europe de la stricte application des préceptes néo-libéraux que l'emploi a pu redémarrer : dévaluation de fait, moindre rigueur budgétaire, quasi-stabilisation de la part salariale viennent de faire preuve de leur efficacité, que l'OCDE a du mal à reprendre à son compte. C'est pourquoi, l'incompréhension des ressorts de la reprise risque de conduire à un retour en force de politiques plus rigoureuses qui auraient pour effet, une fois de plus, de creuser inutilement l'ampleur du retournement conjoncturel.

Références

Abowd J.M., Kramarz F., Lemieux T., Margolis D.N. (1997), « Minimum Wages and Youth Employment in France and the United States », *Working Paper* No. W6111, NBER.

Audric S., Givord P., Prost C. (1999), « Evolution de l'emploi et des coûts par qualification entre 1982 et 1996 », *Document de travail* de la Direction des Etudes et Synthèses Economiques, G9919, INSEE, décembre.

Dormont B. (1994), « Quelle est l'influence du coût du travail sur l'emploi ? », *Revue économique* n°3, mai ; ainsi que : *Réexamen de la relation coût du travail et emploi*, Rapport au Commissariat Général du Plan, septembre.

Husson M. (1995), « Emploi et coût du travail : les incertitudes de l'économétrie », *La Revue de l'IRES* n°18.

Husson M. (1999), *Les ajustements de l'emploi*, Page Deux, Lausanne.

Husson M. (2001) « La grande surprise de l'emploi », *La Revue de l'IRES* n°36.

Lerais F. (2001), « Une croissance plus riche en emplois », DARES, *Premières informations et premières synthèses*, février.

Kramarz F. & Philippon T. (2000), « The Impact of Differential Payroll Tax Subsidies on Minimum Wage Employment », *Working paper* 2000-10, CREST.

OCDE (2000), *Etude économique France*.

Pisani-Ferry J. (2000) *Plein emploi*, Conseil d'Analyse Economique, La Documentation française, 2000.